



## LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
BOURGOGNE*

Chalon-sur-Saône, le 18 décembre 2013

*Unité territoriale de Saône-et-Loire  
Subdivision 3 de Chalon-sur-Saône*

**Référence :** DG/MV 101213 n° 249  
**Vos réf. :** transmissions des 15/11, 26/11 et 03/12/13  
**Affaire suivie par :** Delphine GIRARD  
delphine.girard@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** 03 85 90 04 21 – **Fax :** 03 85 90 04 15

**Objet :** déclaration d'antériorité suite modification de la nomenclature des ICPE

### RAPPORT DE L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par transmissions citées en référence, le préfet de Saône-et-Loire nous a adressé pour avis, les déclarations d'antériorité, suite à la modification de la nomenclature des installations classées, concernant les sociétés suivantes :

Exploitant	Adresse	AP réglementant l'établissement
BRESSE RECUP	ZA le Cornillier – 71500 LOUHANS	Arrêté d'autorisation n° 2012226-0007 du 13/08/2012
PIECES AUTO 71	Chemin de la Foulerie – 71210 MONTCHANIN	Arrêté d'autorisation n° 86292 du 14/10/1986
HECHT Henri	12ter rue du Vernat – 71380 SAINT MARCEL	Arrêté d'autorisation n° 98/1247/2-2 du 09/04/1998
MORVAN AUTO PIECES JOYEUX Patrice	Le Puits d'Alligny – 71400 AUTUN	Arrêté d'autorisation n° 88-277 du 18 juillet 1988
DB AUTO	Le Champ du Bois – 71210 TORCY	Arrêté d'autorisation n° 82-254 du 30 septembre 1982
AUTO PIECES LOUHANS	970 chemin du Paradis -ZI – 71500 BRANGES	Arrêté d'autorisation n° 06/1484/2-3 du 29 mai 2006

#### 1. Analyse et proposition de l'inspection

Le décret 2012-1304 du 26 novembre 2012 a modifié la nomenclature des installations classées notamment en créant un régime d'enregistrement pour la rubrique 2712 relative aux installations d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage.

**PJ :** proposition d'arrêté modificatif  
**Copie à :** SPR - dossier - chrono

Horaires d'ouverture au public : sur rendez-vous  
Tél. : 03 85 90 04 21 – fax : 03 85 90 04 15  
9b rue Louis Alphonse Poitevin – 71100 CHALON SUR SAONE  
[www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr)

Conformément à l'article L513-1 du code de l'environnement, l'exploitant doit se faire connaître des services de la préfecture dans l'année qui suit la publication du décret modifiant la nomenclature. Les quatre exploitants ci-dessus ont demandé l'antériorité dans les temps impartis.

Il ressort donc des éléments portés à la connaissance du préfet que les installations exploitées par les sociétés précitées sont dorénavant celles figurant dans les projets de prescriptions joints en annexe au présent rapport.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation restent applicables au site. Néanmoins les prescriptions rendues applicables aux installations existantes par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 sont applicables de plein droit.

En conséquence, l'inspection de l'environnement propose au préfet de prendre acte des déclarations d'antériorité par la signature des projets d'arrêtés préfectoraux modificatifs en annexe.

**Rédacteur :**

L'inspecteur de l'environnement

Signé

Delphine GIRARD

**Vérificateur et approbateur :**

Le responsable de l'unité territoriale  
de Saône-et-Loire

Signé

Patrice CHEMIN